

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23	L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt sept mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, et Valérie CHANUT Absents : Jean Pierre COMBLET, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Pouvoirs : Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Marie ISSARTIAL), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Christophe CUOQ (pouvoir donné à Claire RENOUPREZ), Véronique PROT (pouvoir donné à Dominique REGNIER)
	Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2024
N°2024-023**

OBJET : Affectation du résultat 2023 - Budget communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n°2024-021 en date du 11/04/2024 adoptant le compte gestion communal de l'exercice 2023,
VU la délibération n°2024-022 en date du 11/04/2024 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2023

Madame le Maire rappelle pour mémoire que le compte administratif communal de l'exercice 2023 fait apparaître :

- Un excédent de l'exercice de fonctionnement pour un montant de 755 526.14€
- Un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 373 520.79€
- **Soit Un excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 1 129 046.93€**

- Un excédent d'exercice d'investissement pour un montant de 206 650.76€
- Un excédent d'investissement reporté pour un montant de 818 792.20€
- **Soit un excédent de clôture de 1 025 442.96€**

- Un solde déficitaire des restes à réaliser en investissement pour 313 766.22€

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget communal comme suit

- Au compte 1068 RI « excédent de fonctionnement capitalisé » pour **829 046.93€**
- Au compte 002 recettes « Résultat de fonctionnement reporté » pour **300 000.00€**

DE REPRENDRE l'excédent d'investissement

- Au compte 001 recettes « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un montant de **1 025 442.96€**

Pour Françoise ROUBIN
Secrétaire



Publiée le 16.04.2024
Pour extrait certifié conforme,

Catherine STARON
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20240411-2024-023-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024